

SICTOM des Pays de la Bièvre

La gestion des déchets sur le territoire

Le SICTOM de la Bièvre assure le traitement des ordures ménagères (traitement mécano biologique et enfouissement des déchets résiduels), la collecte et le tri des déchets recyclables en vue de leur expédition vers les usines de recyclage, et l'enfouissement des refus de déchèteries (*encombrants*).

Il établit à chacune des Communautés de Communes membres une facture par trimestre en fonction des tonnages collectés ou apportés.

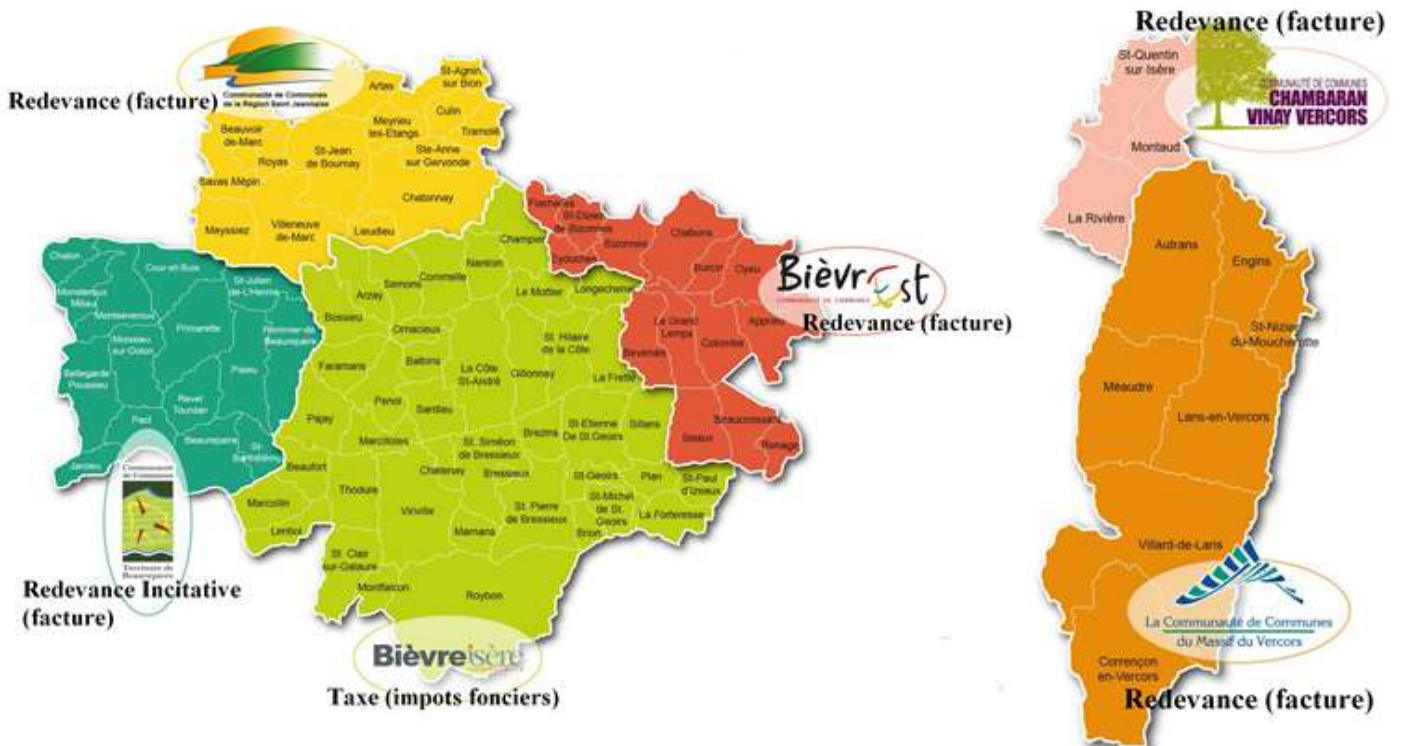
Ces dernières s'occupant de la collecte des ordures ménagères et de la gestion des déchèteries, répercutent le coût global de ce service aux usagers et aux professionnels. Pour cela 4 modes de financements sont possibles :

La **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : elle apparaît sur la feuille des impôts fonciers et est calculée comme la taxe foncière sur les propriétés bâties. Son montant varie donc en fonction de la valeur du logement. Pour les locataires, le montant est répercutée dans les charges locatives.

La **Redevance Spéciale** : elle complète la TEOM et correspond à la participation des professionnels (entreprises ou administrations) pour la collecte et le traitement de leurs déchets d'activités.

La **REOM** (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) : c'est une rémunération pour le service rendu aux usagers. Les collectivités sont libres de déterminer sa composition (part fixe, part variable selon nombre de personnes par foyer,..). Chaque foyer reçoit une facture correspondante.

La **Redevance Incitative** : c'est une REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service. Elle est calculée en fonction de la quantité ou du volume de déchets produits par le ménage ou l'entreprise. Concrètement, cette redevance comprend : une



partie fixe de contribution au service, similaire à un abonnement, destinée à couvrir au plus juste les frais fixes de collecte et de tri des déchets; et une partie variable calculée en fonction du poids ou du volume des ordures ménagères (qui couvre les frais de traitement de ces déchets) et qui inclut un forfait minimum.

La communication, point fort de la sensibilisation



Des vidéos qui permettent de donner des réponses sur la finalité et l'utilité du geste de tri sont disponibles sur www.sictom-bievre.fr/tri-recyclage-et-prevention/les-debouches-du-recyclage.

Le SICTOM de la Bièvre met à disposition des associations, collectivités, écoles,... du **matériel de tri pour leurs manifestations** : poubelles de tri, affichage ... Ainsi que des gobelets réutilisables en partenariat avec Département de l'Isère.

L'essentiel de l'information sur les gestes de tri passe par la sensibilisation des enfants, c'est pourquoi le SICTOM intervient gratuitement dans les écoles. L'équipe de communication adapte chaque animation au niveau scolaire et accompagne les projets d'écoles sur demande des enseignants. Si vous souhaitez des renseignements : 04 74 53 82 32.

Des incivilités qui coûtent cher....



Eco Citoyen, Comment faire ?

Les déchets les moins chers à traiter sont ceux que l'on ne produit pas. Pour cela plusieurs solutions sont à notre portée :

*Acheter moins de produits emballés, et si possible près de chez nous :

→ *en allant au marché hebdomadaire, rencontrer les producteurs en direct, sans oublier mon panier !*

*Ne pas tout jeter dans la poubelle des ordures ménagères :

→ *en faisant le tri pour recycler, en donnant ce dont je n'ai plus besoin, en réparant, en louant ou en empruntant un outil, du matériel pour ne pas acheter ...*

→ *en rapportant les médicaments à la pharmacie, les piles et les appareils ménagers au magasin et le reste à la déchèterie.*

*Utiliser les stop pub sur la boîte aux lettres.

*Essayer d'utiliser moins de produits toxiques (entretien de la maison, pesticides au jardin, engrais) :

→ *en essayant de faire du compost au jardin. Le SICTOM propose des formations gratuites au printemps.*

*Faire des économies sur la consommation d'eau :

→ *en récupérant l'eau de pluie pour arroser les plantes, les fleurs, le potager pour la chasse d'eau des toilettes.*

*Faire des économies d'énergie :

→ *en éteignant les appareils en veille (-11% sur la facture à la fin de l'année si toutes les veilles sont éteintes)*

Plus d'info sur : www.sictom-bievre.fr